

Vingt-neuvième réunion du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210 rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 28^e jour d'août 2000 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Réjean Bessette, François Blais, Pierre Boudreau, Monique Brière, Nicole Devost, Josiane Fabry, Ghislaine Gasper, Thérèse Lasnier, Noël L'Écuyer, Gilles Loiselle, Luc Mercier, Nicole Mongeon, Bernard Petit, Yvon Pineault et Micheline Sauvé.

Madame et monsieur les commissaires-parents : Cyrille Cliche et Lynda Tessier.

Autres présences : Monsieur Pierre Buisson, directeur général;
Monsieur Jean-Pierre Fontaine, directeur général adjoint;
Monsieur Fernand Croisetière, directeur des Services de l'enseignement – Éducation des adultes et Formation professionnelle;
Monsieur Michel G. Desrochers, secrétaire général;
Madame Denise Girard, directrice du Service des ressources matérielles;
Monsieur Gilles Ménard, directeur du Service des ressources humaines;
Monsieur André Racine, directeur du Service de l'enseignement aux jeunes;
Madame Suzanne Tremblay, directrice du Service de l'enseignement aux jeunes;
Monsieur Robert Vigneault, directeur du Service des ressources financières.

Absences : Mesdames et monsieur les commissaires : Andrée Bouchard, Magda Farès et Claude St.Pierre.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente, Nicole Mongeon, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 00.08.28 **001**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- 04.7 Visite du ministre de l'Éducation
- 04.8 Demande de révision d'une décision
- 05.1 Implantation d'un réseau local pour le développement des compétences par l'intégration des technologies (RECIT)
- 06.1 Dépôt de l'offre de services des Services de l'enseignement, Éducation des adultes et Formation professionnelle
- 08.3 Congé sans traitement : Ce point est retiré
- 10.2.3 Ajout d'une clause aux contrats de transport

ORDRE DU JOUR

- 01. Présences et ouverture de la séance
- 02. Adoption de l'ordre du jour
- 03. Période de questions du public

- 04.1 Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil des Commissaires du 10 juillet 2000 (document SG 00.08.28-04.1)
 - Suivi au procès-verbal
- 04.2 Correspondance :
 - Conseil supérieur de l'éducation : Nomination de madame Suzanne Tremblay à titre de membre de la Commission de l'enseignement secondaire
 - Fondation de l'Hôpital du Haut-Richelieu : Dépôt d'un projet de financement « Fête de l'Halloween »
 - Municipalité régionale de Comté de Rouville : Accusé de réception du « Plan triennal de répartition et de destination des immeubles »
 - Compagnie INFOPRO : Remerciements pour la lettre de félicitations de la part du Conseil des commissaires
- 04.3 Adoption du document « Vision et orientations de la Commission scolaire des Hautes-Rivières » (document DG 00.08.28-04.3)
- 04.4 Adhésion : Association canadienne d'éducation de langue française (A.C.E.L.F.)
- 04.5 Démission d'une commissaire (document DG 00.08.28-04.5)
- 04.6 Nomination d'un(e) président(e) d'élection (document DG 00.08.28-04.6)
- 04.7 Visite du ministre de l'Éducation
- 04.8 Demande de révision d'une décision
- 05.1 Implantation d'un réseau local pour le développement des compétences par l'intégration des technologies (RECIT)
- 06.1 Dépôt de l'offre de services des Services de l'enseignement, Éducation des adultes et Formation professionnelle
- 08.1 Démissions
- 08.2 Engagements
- 08.4 Modification de résolutions
- 09.1 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 28 juin 2000 (document RF 2000.08.28-09.1)
- 09.2 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 5 juillet 2000 (document RF 2000.08.28-09.2)
- 09.3 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 11 juillet 2000 (document RF 2000.08.28-09.3)
- 09.4 Emprunt à long terme
- 09.5 Rémunération des commissaires (document RF 2000.08.28-09.5)
- 10.1 Autorisation d'aliénation d'un immeuble (document RM 00.08.28-10.1)
- 10.2 Adjudication de contrats :
 - 10.2.1 Calculatrices (document RM 00.08.28-10.2.1)
 - 10.2.2 Transport scolaire 2000-2001 (document RM 00.08.28-10.2.2)
 - 10.2.3 Ajout d'une clause aux contrats de transport
- 11. Commissaires-parents
- 13. Levée de la séance

Adopté unanimement.

03. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée au Conseil des commissaires.

04.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 10 JUILLET 2000 (Document SG 00.08.28-04.1)

HR 00.08.28
002

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

D'adopter le procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2000, tel que déposé.

Adopté unanimement.

▪ **SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

Monsieur Pierre Buisson, directeur général, informe les membres du Conseil des commissaires des actes posés en suivi à la réunion du 10 juillet 2000.

04.2 CORRESPONDANCE

- Conseil supérieur de l'éducation : Nomination de madame Suzanne Tremblay à titre de membre de la Commission de l'enseignement secondaire
- Fondation de l'Hôpital du Haut-Richelieu : Dépôt d'un projet de financement « Fête de l'Halloween »
- Municipalité régionale de Comté de Rouville : Accusé de réception du « Plan triennal de répartition et de destination des immeubles »
- Compagnie INFOPRO : Remerciements pour la lettre de félicitations de la part du Conseil des commissaires
- Association du transport écolier du Québec (A.T.E.Q.) : Collaboration de la part des membres de l'Association du transport écolier du Québec (A.T.E.Q.) pour assurer un transport sécuritaire et de qualité, pour l'année scolaire 2000-2001

04.3 ADOPTION DU DOCUMENT « VISION ET ORIENTATIONS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES (Document DG 00.08.28-04.3)

HR 00.08.28
003

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

D'adopter le document « Vision et orientations de la Commission scolaire des Hautes-Rivières » tel que déposé.

Adopté unanimement.

04.4 ADHÉSION : ASSOCIATION CANADIENNE D'ÉDUCATION DE LANGUE FRANÇAISE (A.C.E.L.F.)

HR 00.08.28
004

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

D'adhérer à l'Association canadienne d'éducation de langue française pour l'année scolaire 2000-2001, à titre de membre collectif.

Adopté unanimement.

04.5 DÉMISSION D'UNE COMMISSAIRE (Document DG 00.08.28-04.5)

Considérant que madame Michelle Laporte, commissaire élue à la circonscription 18 (Saint-Jean-sur-Richelieu, secteur Saint-Gérard et partie du secteur Sainte-Marie-de-la-Visitation), a avisé la Commission scolaire de son déménagement hors du territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant l'article 194 de la Loi sur les élections scolaire (L.R.Q., c.E-2.3) qui prévoit que le mandat d'un commissaire prend fin lorsqu'il cesse de remplir les conditions d'éligibilité prévues à l'article 20 de ladite loi;

Considérant que madame Michelle Laporte, à compter du 1^{er} septembre 2000, ne répondra plus aux critères de l'article 20 de la Loi sur les élections scolaires;

HR 00.08.28
005

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

D'accepter la démission de madame Michelle Laporte, en date du 1^{er} septembre 2000.

Qu'une lettre de remerciements soit expédiée à madame Michelle Laporte, pour le magnifique travail accompli ces deux dernières années.

Adopté unanimement.

04.6 NOMINATION D'UN(E) PRÉSIDENT(E) D'ÉLECTION (Document DG 00.08.28-04.6)

Considérant que l'article 22 de la Loi sur les élections scolaires (L.R.Q., c.E-2.3) prévoit que : « Le directeur général de la commission scolaire est d'office le président d'élection. Il ne peut refuser d'agir comme tel qu'avec l'autorisation du conseil des commissaires qui nomme alors une autre personne pour le remplacer. »

HR 00.08.28
006

Il est proposé par monsieur Bernard Petit :

Que le Conseil des commissaires dispense le directeur général d'agir à titre de président d'élection et qu'en conséquence, madame Ghislaine Chartier soit nommée pour agir à ce titre.

Adopté unanimement.

04.7 VISITE DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION

Monsieur Pierre Buisson, directeur général, informe les membres du Conseil des commissaires que monsieur François Legault, ministre de l'Éducation, visitera le 22 septembre prochain, l'école Marie-Rivier et rencontra, durant la journée, des élèves du deuxième cycle secondaire.

04.8 DEMANDE DE RÉVISION D'UNE DÉCISION

Considérant la demande de révision de classement formulée par les parents d'un élève (dossier 2000-01);

Considérant que le « Comité de révision d'une décision » a entendu les parties impliquées, le 23 août 2000, pour leur permettre de formuler leur point de vue eu égard au classement de l'élève impliqué par cette décision;

HR 00.08.28
007

Il est proposé par madame Ghislaine Gasper :

D'accepter la recommandation du « Comité de révision d'une décision » à l'effet que soit maintenu le classement de l'élève, tel que soumis par le directeur d'établissement.

Adopté unanimement.

05.1 IMPLANTATION D'UN RÉSEAU LOCAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PAR L'INTÉGRATION DES TECHNOLOGIES (RECIT)

Monsieur André Racine informe les membres du Conseil des commissaires de l'implantation, dans le cadre de la mesure 30081 du ministère de l'Éducation, d'un réseau local pour le développement des compétences par l'intégration des technologies (RECIT).

Il informe également le Conseil des commissaires que monsieur Didier Tremblay, conseiller pédagogique, assumera la responsabilité du réseau local pour le développement des compétences par l'intégration des technologies (RECIT).

06.1 DÉPÔT DE L'OFFRE DE SERVICES DES SERVICES DE L'ENSEIGNEMENT, ÉDUCATION DES ADULTES ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Monsieur Fernand Croisetière dépose aux membres du Conseil des commissaires, l'offre de services des Services de l'enseignement, Éducation des adultes et Formation professionnelle, pour les cours à temps partiel, à l'éducation populaire, à la formation générale et à la formation professionnelle, pour la session d'automne 2000.

08.1 DÉMISSIONS

HR 00.08.28
008

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Que la démission, pour le motif « santé », de madame Josée Morneau, psychologue, soit acceptée à compter du 16 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
009

Il est proposé par monsieur Noël L'Écuyer :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Jacques Thibault, enseignant à l'école Napoléon-Bourassa, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
010

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Lise Provost, enseignante à l'école Saint-Gérard, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2000.

Adopté unanimement.

08.2 ENGAGEMENTS

HR 00.08.28
011

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Josée Santerre soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 1 – adaptation scolaire, à l'école Jean XXIII, et ce, à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
012

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que, sur recommandation du comité de sélection, monsieur Philippe Garneau soit engagé pour un poste régulier d'enseignant au champ 1 – adaptation scolaire, à l'école Saint-Alexandre, et ce, à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
013

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Karina Busque soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 1 – adaptation scolaire, à l'école Chanoine-Armand-Racicot, et ce, à compter du 25 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
014

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Dominique Bessette soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 1 – adaptation scolaire, à l'école Dr-Alexis-Bouthillier, et ce, à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
015

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Manon Beauregard soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 1 – adaptation scolaire, à l'école Joseph-Amédée-Bélanger, et ce, à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
016

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Pascale Campbell soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 1 – adaptation scolaire, à l'école Joseph-Amédée-Bélanger, et ce, à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
017

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Erika Jarry soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 1 – adaptation scolaire, à l'école Joseph-Amédée-Bélanger, et ce, à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
018

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Sylvie Morrissette soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 1 – adaptation scolaire, à l'école Jean XXIII, et ce, à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
019

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Patricia Poissant soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 1 – adaptation scolaire, à l'école Marguerite-Bourgeoys, et ce, à compter du 25 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
020

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Chantal Lefebvre soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 1 – adaptation scolaire, à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (Iberville), et ce, à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
021

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Eve Dupuis soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 1 – adaptation scolaire, à l'école Saint-Alexandre, et ce, à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
022

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Sonia Dumoulin soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 1 – adaptation scolaire, à l'école Marie-Rivier, et ce, à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
023

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Sylvie Brouillard soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 1 – adaptation scolaire, à l'école Marie-Rivier, et ce, à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
024

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Karine Girard soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 1 – adaptation scolaire, à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (Iberville), et ce, à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
025

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Mélody Marleau soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 1 – adaptation scolaire, à l'école Crevier, et ce, à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
026

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Nathalie Poirier soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 1 – adaptation scolaire, à l'école Paul-Germain-Ostiguy, et ce, à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
027

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Julie Marcil soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 1 – adaptation scolaire, à l'école Saint-Lucien, et ce, à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
028

Il est proposé par monsieur Noël L'Écuyer :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Geneviève St-Onge soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 2 – préscolaire, à l'école Notre-Dame-de-Fatima, et ce, à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
029

Il est proposé par monsieur Noël L'Écuyer :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Caroline Benoît soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 2 – préscolaire, à l'école Sainte-Anne, et ce, à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
030

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Valérie Luneau soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 3 – primaire, à l'école Alberte-Melançon, et ce, à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
031

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Isabelle Sweeney soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 3 – primaire, à l'école Alberte-Melançon, et ce, à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
032

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Nadine Galipeau soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 3 – primaire, à l'école Du Petit Clocher, et ce, à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
033

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Marie-France Leclair soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 3 – primaire, à l'école Du Petit Clocher, et ce, à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
034

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Valérie Ouimet soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 3 – primaire, à l'école Du Petit Clocher, et ce, à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
035

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Martine Sarrazin soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 3 – primaire, à l'école Du Petit Clocher, et ce, à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
036

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Julie Lavallée soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 3 – primaire, à l'école Du Petit Clocher, et ce, à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
037

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Stéphanie Côté soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 3 – primaire, à l'école Frère-André, et ce, à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
038

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Sophie Robitaille soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 3 – primaire, à l'école Hamel, et ce, à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
039

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Brigitte Grenier soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 3 – primaire, à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, et ce, à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
040

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Sonia St-Pierre soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 3 – primaire, à l'école Saint-Jacques (Saint-Jacques-le-Mineur), et ce, à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
041

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Aline Tétrault soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 3 – primaire, à l'école Pointe-Olivier, et ce, à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
042

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Dania Beauchemin soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 3 – primaire, à l'école Saint-Vincent, et ce, à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
043

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Lianne Langlois soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 3 – primaire, à l'école Saint-Michel, et ce, à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
044

Il est proposé par madame Nicole Devost :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, monsieur Kim Faucher soit engagé pour un poste régulier d'enseignant au champ 4 – anglais langue seconde, aux écoles Saint-Lucien et Saint-Gérard, et ce, à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
045

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Nathalie Fréchette soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 6 – arts et musique, aux écoles Hamel et Notre-Dame-de-Lourdes (Saint-Jean), et ce, à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
046

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Sylvie Cardinal soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 6 – arts et musique, aux écoles Alberte-Melançon, Saint-Eugène et Napoléon-Bourassa, et ce, à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
047

Il est proposé par monsieur Gilles Loiseau :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Dominic Choquette soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 13 – mathématiques et sciences à l'école Dr-Alexis-Bouthillier, et ce, à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
048

Il est proposé par monsieur Gilles Loiseau :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Martine Caya soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 13 – mathématiques et sciences, à la polyvalente Marcel-Landry, et ce, à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
049

Il est proposé par monsieur Gilles Loiseau :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Élise Durocher soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 13 – mathématiques et sciences, à la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, et ce, à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
050

Il est proposé par madame Ghislaine Gasper :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Caroline Des Becquets soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 14 – enseignement moral et religieux, à l'école Mgr-Euclide-Théberge, et ce, à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
051

Il est proposé par monsieur Bernard Petit :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Isabelle Bernier soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 15 – économie familiale, à l'école Mgr-Euclide-Théberge, et ce, à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
052

Il est proposé par madame Monique Brière :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, monsieur Gaétan Huard soit engagé pour un poste régulier d'enseignant au champ 17 – sciences humaines, à l'école Mgr-Euclide-Théberge, et ce, à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
053

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

Que madame Julie Cartier soit nommée à un poste régulier de conseillère pédagogique aux Services de l'enseignement, et ce, à compter du 29 août 2000.

Adopté unanimement.

08.4 MODIFICATION DE RÉOLUTIONS

HR 00.08.28
054

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

Que la résolution HR 00.07.10-019 soit modifiée en changeant le pourcentage du congé sans traitement de madame Louise Beauvais (100 % au lieu de 20 %).

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
055

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

Que la résolution HR 99.10.12-011 soit modifiée en changeant le pourcentage du congé sans traitement de madame Suzanne Dufresne de la manière prévue ci-après :

- 10 janvier 2000 au 3 septembre 2000 : 40 %
- 4 septembre 2000 au 10 janvier 2001 : 100 %.

Adopté unanimement.

Considérant l'affectation temporaire de madame Suzanne Lareau-Benoit (résolution HR 00.07.10-044);

HR 00.08.28
056

Il est proposé par monsieur Bernard Petit :

Que soit rescindée la résolution HR 99.06.21-033 et soit confirmée la nomination de monsieur Robert Tisdell au poste de directeur de l'école Jeanne-Mance.

Adopté unanimement.

Considérant l'affectation temporaire de madame Jocelyne Dandurand (résolution HR 00.07.10-045);

HR 00.08.28
057

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

Que soit rescindée la résolution HR 99.07.12-024 et soit confirmée la nomination de monsieur Jean H. Leroux au poste de directeur de l'école Saint-Joseph (Saint-Sébastien)

Adopté unanimement.

09.1 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 28 JUIN 2000 (Document RF 2000.08.28-09.1)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 28 juin 2000, pour un montant de 725 557,44 \$. Cette liste a été vérifiée par madame Nicole Devost.

**09.2 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE
DES HAUTES-RIVIÈRES DU 5 JUILLET 2000 (Document RF
2000.08.28-09.2)**

Dépôt de la liste des comptes à payer du 5 juillet 2000, pour un montant de 746 891,71 \$. Cette liste a été vérifiée par madame Nicole Devost.

**09.3 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE
DES HAUTES-RIVIÈRES DU 11 JUILLET 2000 (Document RF
2000.08.28-09.3)**

Dépôt de la liste des comptes à payer du 11 juillet 2000, pour un montant de 5 592 222,93 \$. Cette liste a été vérifiée par madame Nicole Mongeon.

09.4 EMPRUNT À LONG TERME

Attendu que la Commission scolaire a, le 10 juillet 2000, obtenu du ministre de l'Éducation l'autorisation d'effectuer un emprunt de vingt-trois millions quatre cent mille dollars (23 400 000 \$);

**HR 00.08.28
058**

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

1. Qu'un emprunt jusqu'à concurrence d'un montant de vingt-trois millions quatre cent mille dollars (23 400 000 \$) soit contracté;
2. Que le produit de cet emprunt soit utilisé aux fins suivantes :
 - a) Au remboursement de la partie non amortie des émissions d'obligations venues à échéance ou échéant avant le 30 juin 2001 11 390 200 \$
 - b) Au financement des dépenses d'investissements subventionnées selon les règles budgétaires annuelles telles qu'elles sont indiquées en annexe à l'autorisation ministérielle d'emprunt du 10 juillet 2000, le tout pour la somme de 11 438 700 \$
 - c) Au paiement des frais inhérents à l'emprunt 571 100 \$
3. Qu'à cet égard, la Commission scolaire contracte cet emprunt selon l'un des deux modes suivants :
 - A) En accordant au ministre des Finances du Québec le mandat de représenter la Commission scolaire et d'agir pour son compte et en son nom aux fins suivantes :
 - a) Placer cet emprunt par voie d'une ou de plusieurs émissions d'obligations;
 - b) Négocier les modalités de l'emprunt;
 - c) Désigner une société de fiducie pour agir à titre de fiduciaire pour les porteurs d'obligations, un conseiller juridique et un imprimeur;
 - d) Négocier le coût de rétention des services de la société de fiducie, du conseiller juridique et de l'imprimeur ainsi désignés; ou
 - B) En contractant cet emprunt auprès de Financement-Québec .

4. Qu'une demande soit faite au ministre de l'Éducation de déterminer les modalités de l'emprunt et d'accorder, au nom du Gouvernement, une subvention à même les crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement pour pourvoir au paiement en capital et intérêts dudit emprunt.
5. Que, dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, la Commission scolaire garantisse l'emprunt par le transfert de son patrimoine à un patrimoine fiduciaire de la créance que représente la subvention accordée par le ministre de l'Éducation, ce patrimoine fiduciaire étant constitué auprès de la société de fiducie au bénéfice des porteurs d'obligations
6. Que, dans la mesure où l'emprunt est contracté auprès de Financement-Québec, la Commission scolaire garantisse l'emprunt par une hypothèque mobilière sans dépossession consentie en faveur de Financement-Québec et portant sur la subvention précitée.
7. Que pour la période prescrite par la Loi sur l'instruction publique, en regard de la durée du mandat de la présidente et de la vice-présidente du Conseil des commissaires, madame Nicole Mongeon, présidente, ou en son absence, madame Ghislaine Gasper, vice-présidente, de même que monsieur Pierre Buisson, directeur général, ou en son absence, monsieur Jean-Pierre Fontaine, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Qu'en l'absence du directeur général, pour les opérations bancaires, monsieur Robert Vigneault, directeur du Service des ressources financières, soit et est autorisé pour et au nom de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, à ouvrir un ou des comptes de dépôts ou souscrire, tirer, accepter ou endosser tous les billets à ordre, lettre de change, chèques, ordre de paiement d'argent, à renoncer à la présentation, à la demande de paiement et à l'avis de protêt de ses effets, à fixer et à déterminer tout montant dû à la banque ou par elle, à recevoir toute valeur immobilière et généralement à conclure avec elle toute affaire ou opération jugée utile.

8. Que, le cas échéant, l'une ou l'autre de ces mêmes personnes soit autorisée à livrer les titres à la société de fiducie pour permettre à cette dernière de les certifier, à signer tout document nécessaire à cette fin et à leur livraison définitive aux acheteurs.
9. Que, le cas échéant, la signature imprimée, gravée ou lithographiée de l'une ou l'autre des personnes mentionnées ci-dessus, pourvu qu'elles soient deux agissant conjointement, soit apposée sur les titres et les coupons d'intérêts.
10. Que dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, la Commission scolaire s'engage à respecter la tarification négociée par le ministre des Finances du Québec et à payer, à même le produit de l'emprunt, les honoraires de la société de fiducie, les honoraires et frais du conseiller juridique et les frais d'impression de l'imprimeur pour des travaux effectués pour la réalisation de l'emprunt jusqu'à la livraison des titres.
11. Que dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, les honoraires annuels de la société de fiducie soient payés par la Commission scolaire en conformité avec la tarification en vigueur négociée par le ministère des Finances du Québec avec les sociétés de fiducie, à même les revenus généraux de fonctionnement.

12. Que la Commission scolaire autorise le directeur général, à effectuer tous les paiements de capital, d'intérêts et de prime, le cas échéant, requis à l'égard des titres et à effectuer tous les paiements d'honoraires, le cas échéant, frais et dépenses à encourir par la Commission scolaire aux fins des présentes.
13. Que la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

Adopté unanimement.

09.5 RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES (Document RF 2000.08.28-09.5)

Considérant l'adoption du décret numéro 836-2000, adopté le 28 juin 2000 concernant les montants annuels maxima pouvant être accordés aux commissaires et aux membres du Conseil scolaire de l'Île de Montréal (C.S.I.M.);

HR 00.08.28
059

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que le montant annuel maximum déterminé conformément audit décret soit réparti de la façon suivante :

1. Qu'un montant correspondant à 0,75 \$/élève sur la base de la clientèle au 30 septembre de l'année précédente, diminué de 1150,00 \$, soit accordé à la présidente ou au président de la Commission scolaire.
2. Qu'un montant de 2 500,00 \$ soit accordé à la vice-présidente ou au vice-président de la Commission scolaire.
3. Que le solde de l'enveloppe soit réparti en vingt et une parts égales.

Monsieur Pierre Boudreau demande le vote.

Ont voté pour : mesdames et messieurs : Réjean Bessette, François Blais, Monique Brière, Nicole Devost, Josiane Fabry, Thérèse Lasnier, Noël L'Écuyer, Gilles Loiselle, Luc Mercier, Bernard Petit, Yvon Pineault, Micheline Sauvée.

A voté contre : monsieur Pierre Boudreau.

Abstention : mesdames Ghislaine Gasper, Nicole Mongeon.

Pour : 12 Contre : 1 Abstention : 2

Adopté majoritairement.

Monsieur Pierre Boudreau demande que l'on enregistre sa dissidence.

10.1 AUTORISATION D'ALIÉNATION D'UN IMMEUBLE (Document RM 00.08.28-10.1)

Madame Denise Girard, directrice du Service des ressources matérielles, informe le Conseil des commissaires que le ministre de l'Éducation, monsieur François Legault, autorise la vente de l'immeuble sis au 495, avenue Bessette, Saint-Athanase, pour une valeur non moindre que la valeur marchande.

10.2 ADJUDICATION DE CONTRATS :

10.2.1 CALCULATRICES (Document RM 00.08.28-10.2.1)

HR 00.08.28
060

Il est proposé par madame Monique Brière :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Édition Thales Ltée, au montant de 34 223,16 \$ (taxes incluses), le contrat pour la fourniture de calculatrices pour la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot.

Adopté unanimement.

10.2.2 TRANSPORT SCOLAIRE 2000-2001 (Document RM 00.08.28-10.2.2)

HR 00.08.28
061

Il est proposé par monsieur Bernard Petit :

D'octroyer un contrat d'un terme de trois (3) ans avec échéance en juin 2003, aux Entreprises Raymond Robillard Inc., pour le circuit # 619, au montant de 48 527,37 \$ (taxes incluses), pour l'année scolaire 2000-2001.

D'octroyer à René Vézina les contrats suivants, valides pour trois (3) ans :

- Circuit # 521 au montant de 34 801,50 \$ (taxes incluses), pour l'année scolaire 2000-2001
- Circuit # 522 au montant de 35 320,27 \$ (taxes incluses), pour l'année scolaire 2000-2001

D'autoriser la présidente et le directeur général à signer les contrats afférents.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
062

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

D'octroyer aux contracteurs suivants, les contrats de transport de berlines, pour l'année scolaire 2000-2001 :

- Guy Robillard
Circuit # 498 au montant de 17 093,60 \$ (taxes incluses)
Circuit # 575 au montant de 13 449,85 \$ (taxes incluses)
- Taxi Pro (Roger Deneault)
Circuit # 406 au montant de 10 358,15 \$ (taxes incluses)
Circuit # 439 au montant de 15 903,53 \$ (taxes incluses)
Circuit # 500 au montant de 15 146,23 \$ (taxes incluses)
Circuit # 604 au montant de 18 956,42 \$ (taxes incluses)
Circuit # 902 au montant de 20 132,84 \$ (taxes incluses)
- Taxi Yogi
Circuit # 901 au montant de 20 971,69 \$ (taxes incluses)
Circuit # 908 au montant de 11 216,87 \$ (taxes incluses)
Circuit # 911 au montant de 20 971,69 \$ (taxes incluses)
- Transport scolaire J. & R. Hamel Inc.
Circuit # 519 au montant de 16 583,36 \$ (taxes incluses)
Circuit # 540 au montant de 8 435,69 \$ (taxes incluses)

D'autoriser la présidente et le directeur général à signer les contrats afférents.

Adopté unanimement.

HR 00.08.28
063

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

D'octroyer aux plus bas soumissionnaires conformes suivants, les contrats de transport de berlines, pour l'année scolaire 2000-2001 :

- Taxi Yogi, circuit # 495 au montant de 16 416,40 \$ (taxes en sus)
- Roger Deneault, circuit # 496 au montant de 17 108,00 \$ (taxes en sus)
- René Vézina, circuit # 497 au montant de 12 004,72 \$ (taxes en sus)
- Guy Robillard, circuit # 530 au montant de 18 018,00 \$ (taxes en sus)
- Roger Deneault, circuit # 531 au montant de 12 740,00 \$ (taxes en sus)
- René Vézina, circuit # 538 au montant de 13 431,60 \$ (taxes en sus)
- Roger Deneault, circuit # 555 au montant de 16 380,00 \$ (taxes en sus)
- René Vézina, circuit # 560 au montant de 9 150 96 \$ (taxes en sus)
- Roger Deneault, circuit # 600 au montant de 20 020,00 \$ (taxes en sus)
- Roger Deneault, circuit # 601 au montant de 10 920,00 \$ (taxes en sus)
- Transport scolaire J. & R. Hamel Inc., circuit # 602 au montant de 9 209,20 \$ (taxes en sus)
- Roger Deneault, circuit # 603 au montant de 10 920,00 \$ (taxes en sus)
- Roger Deneault, circuit # 607 au montant de 16 380,00 \$ (taxes en sus)
- Roger Deneault, circuit # 609 au montant de 15 470,00 \$ (taxes en sus)
- Roger Deneault, circuit # 621 au montant de 16 380,00 \$ (taxes en sus)
- Roger Deneault, circuit # 622 au montant de 16 380,00 \$ (taxes en sus)
- Roger Deneault, circuit # 623 au montant de 16 380,00 \$ (taxes en sus)
- Roger Deneault, circuit # 624 au montant de 16 380,00 \$ (taxes en sus)
- Roger Deneault, circuit # 625 au montant de 16 380,00 \$ (taxes en sus)
- Transport scolaire J. & R. Hamel Inc., circuit # 620 au montant de 9 209,20 \$ (taxes en sus)
- Transport scolaire J. & R. Hamel Inc., circuit # 626 au montant de 10 810,80 \$ (taxes en sus)
- Taxi Yogi, circuit # 912 au montant de 19 699,68 \$ (taxes en sus).

D'autoriser la présidente et le directeur général à signer les contrats afférents.

Adopté unanimement.

10.2.3 AJOUT D'UNE CLAUSE AUX CONTRATS DE TRANSPORT

Madame Denise Girard, directrice du Service des ressources matérielles, informe les membres du Conseil des commissaires que les transporteurs écoliers ont accepté d'inclure à leurs contrats, une clause de probité concernant les conducteurs et conductrices. Chaque entreprise de transport devra adopter une politique à cet effet, et fournir à la Commission scolaire une attestation de conformité.

Madame Denise Girard dépose, pour information, le sommaire des contrats de transport pour l'année scolaire 2000-2001 en date du 24 août 2000.

11. COMMISSAIRES-PARENTS

Madame Lynda Tessier informe les membres du Conseil des commissaires, qu'une réunion du Comité de parents aura lieu le 31 août 2000. À cette réunion, seront invités les présidents et présidentes des conseils d'établissement.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 00.08.28
064

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que l'assemblée soit levée.

Adopté unanimement.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL